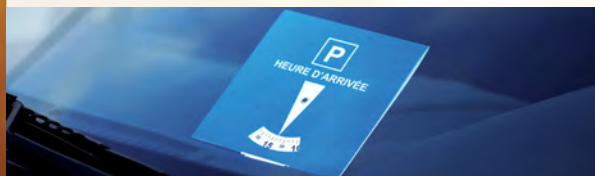


LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

Un macaron permet à son détenteur de stationner sur une zone bleue sans limite de durée à l'exception de la zone bleue 30 minutes. Gratuit, il est destiné aux habitants des périmètres des zones bleues et se limite à un par foyer ne disposant pas déjà d'une place de stationnement ou d'un garage.

Pour obtenir un macaron, contacter les services techniques.

**Pensez à votre disque bleu,
laissez-le dans votre véhicule !**



Les sanctions

1) Stationner sur une zone bleue sans utiliser le disque bleu ou pratiquer le «poussage» de disque est passible d'une contravention d'un montant de 35€.

2) Est assimilé à un défaut d'apposition du disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces indications alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation.

CONTACT

Ville de Lannion - Services techniques
02 96 46 78 20
contact.mairie@lannion.bzh
Plus d'infos sur www.lannion.bzh

STATIONNER À LANNION

Un stationnement
gratuit mais réglementé

© communication Ville de Lannion



www.lannion.bzh



VILLE DE LANNION
KÉR LANNUON



www.lannion.bzh



VILLE DE LANNION
KÉR LANNUON

À Lannion, tous les parkings sont gratuits, avec une limitation de durée pour certains (zones bleues), l'objectif étant de favoriser la rotation des stationnements.

STATIONNER EN ZONES BLEUES

Zones bleues limitées à 30 min de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 sauf dimanches, lundis et jours fériés.

- Places dépose-minute
- Place du Général Leclerc
- Place du Miroir
- Place des Halles
- Parvis Jean Tazé (Gare SNCF)
- Avenue Park Nevez (secteur Saint Nicolas)
- Parking rue Joseph Morand
- Rue Savidan, portion École de Musique Communautaire du Trégor - rue Marcel Soisbault

Zones bleues limitées à 2h de 8h30 à 18h30 sauf dimanches, lundis et jours fériés.

- Parking d'Aiguillon
- Parking de Gunzburg
- Place du Marchallac'h
- Parking des Patriotes
- Stationnement latéral (rue Joseph Morand - rue St-Yves - rue Savidan - rue Renan - rue Jeanne d'Arc - allée du Palais de Justice - allée Clémenceau - avenue Général de Gaulle - rue Cie Roger Barbé - rue du Marchallac'h - rue St Nicolas - rue des Écoles - rue Marcel Soisbault)

Zone bleue limitée à 4h de 8h30 à 18h30 sauf dimanches, lundis et jours fériés.

- Parking de Caërphilly

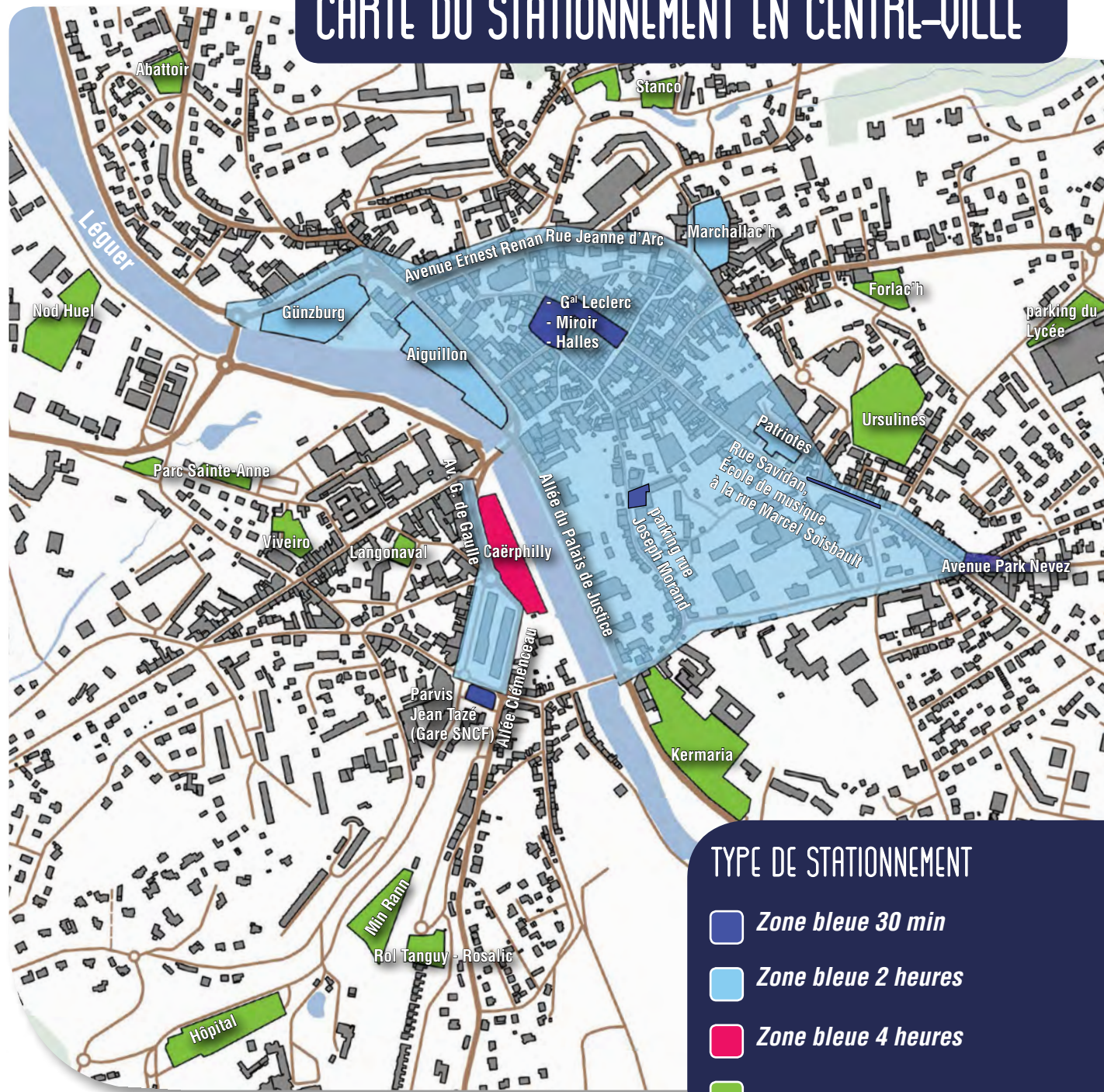
STATIONNER SANS LIMITATION DE DURÉE

Des parkings gratuits sans limitation de durée sont à votre disposition sur ces sites :

- | | |
|--------------|----------------------|
| • Forlac'h | • Rol Tanguy-Rosalic |
| • Ursulines | • Parc Sainte-Anne |
| • Kermaria | • Abattoir |
| • Viveiro | • Stanco |
| • Langonaval | • Hôpital |
| • Lycée | • Nod Huel |
| | • Min Rann |

SANS OUBLIER LES PLACES EN STATIONNEMENT DIFFUS DANS LES RUES DU CENTRE-VILLE

CARTE DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



TYPE DE STATIONNEMENT

- Zone bleue 30 min
- Zone bleue 2 heures
- Zone bleue 4 heures
- Sans limitation de durée